



**MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC**  
**33180 VERTHEUIL**

Département

De la GIRONDE—33

Arrondissement de LESPARRÉ

Canton de PAUILLAC

Tél. : 05 56 73 30 10

Fax : 05 56 73 38 19

E Mail : [communedevertheuil@orange.fr](mailto:communedevertheuil@orange.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 14 DECEMBRE 2015**

*L'an deux mil quinze, le quatorze Décembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Remi JARRIS, Maire de VERTHEUIL.*

**PRESENTS :**

- *MM Rémi JARRIS, Jacques ARDILLEY, Jean-Charles PREVOSTEAU, Mmes Michèle MORLAN TARDAT, Odile MAIRE, Nicole CHAISE LE-PINE, Mr Bernard LELONG, MM Stéphane LOBET, Grégory GRAU-LIERE, Mmes Audrey SAINTEMARIE, Anne Laure FRANCHINI, Sophie MOUFLET, MM Bernard LELONG*

**ABSENTS :**

- *Mr Jérôme MILLET*
- *Mme Brigitte DUBOIS.*

*Monsieur Jacques ARDILLEY est nommé secrétaire de séance.*

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.*

L'ordre du jour appelle les examens des points suivants :

**POINT 1 : DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter cette décision modificative afin d'épurer les frais d'études des années antérieures qui ont donné lieu à des travaux. Cette décision est d'ordre budgétaire.

<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMPTE</b>	<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT</b>
Terrains nus 041		2111	H.O	1 037.42
Autres bâti- ments publics 041		21318	H.O	69 641.08
				70 678.50
<b>INVESTISSE- MENT DEPEN- SES</b>				70 678.50
	SOLDE	70 678.50		
FRAIS D'ETU- DES 041		2031	H.O	70 678.50
				70 678.50
<b>INVESTISSE- MENT RECETTES</b>				70 678.50
	SOLDE	70 678.50		

La présence délibération est adoptée à l'unanimité.

**POINT 2 : DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LA REPRISE DE RESULTAT BUDGETAIRE DE FONCTIONNEMENT SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE LA REGION DE PAUILLAC**

Le Maire propose au Conseil l'inscription de cette décision modificative à l'ordre du jour du Conseil qui l'accepte.

Le Syndicat a été dissout par arrêté préfectoral du 04 Juillet 2013 et les écritures de liquidation nous font revenir la somme de 3 348.10€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**POINT 3 : DECISION CONCERNANT MME JESSICA BONNAUDEAU**

A l'issu du contrat unique d'insertion dont l'échéance intervient le 31 Mars 2016, le Conseil décide de stagiairiser Madame BONNAUDEAU Jessica.

Décision prise à l'unanimité.

**POINT 4 : DELIBERATION SUR LE CONTRAT D'ADHESION A LA BIBLIOTHEQUE AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE MEDOC**

*L'adoption du règlement de bibliothèque vaut adhésion.*

*Le règlement, après lecture et discussion, est adopté à l'unanimité.*

**POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES**

• **Dossier technique amiante des bâtiments scolaires**

*La Commission de Sécurité de l'Arrondissement de LESPARRÉ s'est réunie pour l'ERP Groupe Scolaire le 14 Mai 2012. Périodicité 5 ans.*

*Le procès verbal ne fait aucune remarque concernant la présence d'amiante.*

*A noter que le texte invoqué par la Directrice de l'École (décret 82-453 article 3-2) concerne la Commission d'Hygiène et de Sécurité des Agents de la Fonction Publique, n'est pas de la compétence de la Commune.*

• **Contrôle de l'eau de la fontaine du Restaurant Scolaire**

*Il convient de se rapprocher du laboratoire départemental et demander un devis.*

- *Il conviendra d'installer un mitigeur thermostatique pour la centrale de nettoyage.*
- *Il est demandé de faire un devis pour la peinture de la porte principale de l'Abbaye.*
- *Le Maire signale que le FDAEC 2015 prévoyait l'installation d'un groupe électrogène de secours.*
- *Le Conseil propose à l'unanimité l'organisation d'un repas de fête réunissant le personnel communal et les conseillers. Ce repas aura lieu le Samedi 09 Janvier 2016. Ce repas sera pris en charge à titre personnel par les conseillers.*
- *Monsieur JARRIS présente à ses collègues l'acte constitutif d'une régie de recettes concernant la vente des timbres à l'effigie de VERTHEUIL.*  
*Après concertation et après avoir délibéré, le Conseil Municipal est unanime pour qu'une vente de ces timbres soit effectuée au secrétariat de la Mairie.*

*Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, le Conseil est clos. Il est vingt heures.*